



## AVIS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE



Régate départementale classe RG65 – Laser RC  
16 juin 2019  
Saint-Quentin en Yvelines  
CV Saint-Quentin  
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES, (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SyRNIn.
- 1.7 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée

### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux **peuvent être tenus d'arborer** la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **RG65** et de la classe **Laser RC**.
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire le **16 juin 2019** sur site de **9h30 à 10h00**.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **5 €**.

### 5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à **10h20** à partir des **derniers** classements des coureurs de l'Association Française de classe **RG65** et de l'Association Française classe **Laser RC**.

### 6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :  
**16 juin 2019** de **9h30 à 10h00**.
- 6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :  
**16 juin 2019** de **9h30 à 10h00**.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
16 juin 2019	10h30	de 10h30 à 16h00 flottes à suivre

7. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- [affichées selon la Prescription Fédérale](#)

8. **SYSTEME DE PENALITE**

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » [ne s'appliquera pas](#).

9. **CLASSEMENT**

9.1 [2](#) courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

A partir de 24 courses validées 4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

10. **RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. **PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : [lots pour les 3 premiers](#).

12. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

[Bernard MERLAUD](#)

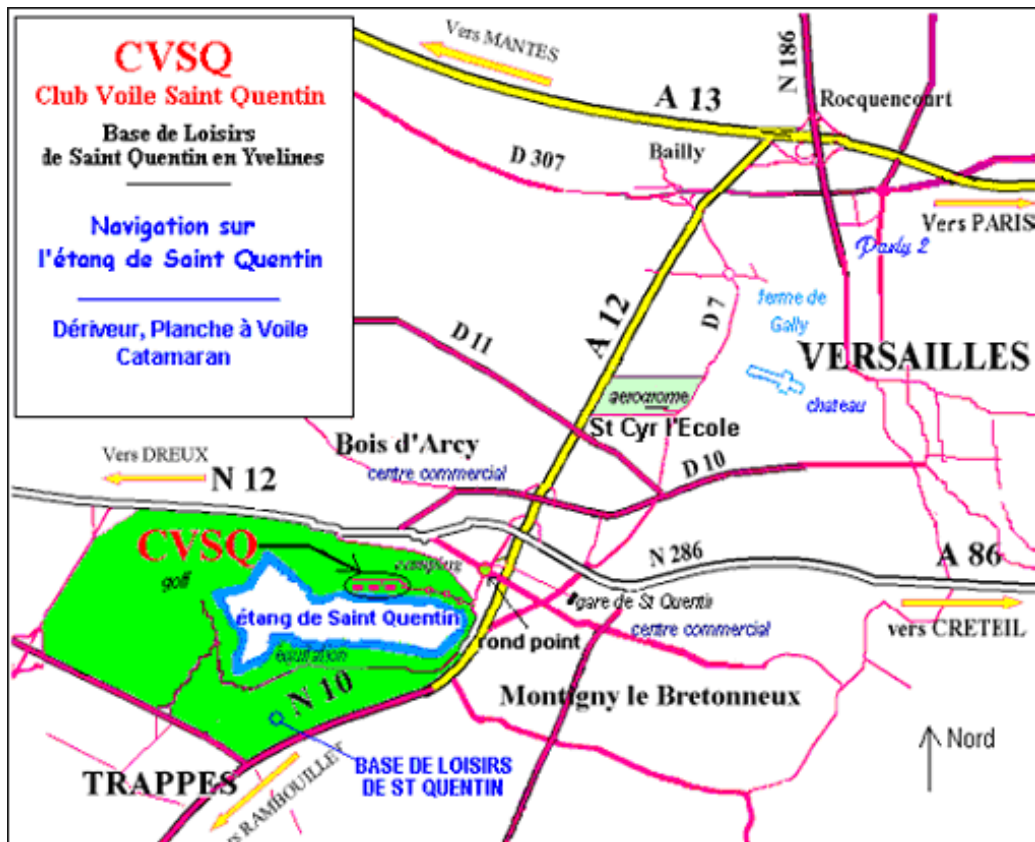
[☎: 06 18 38 14 74](#)

[💻: bmerlaud@free.fr](#)

26	Voile N°	Coque N°	Cist Nat.	Nom		Prénom		Cist final														
815																						
825																						
835																						
845																						
855				<b>FICHE D'INSCRIPTION POUR L'EPREUVE VRC</b>																		
865				du																		
875				Organisée par																		
885				Ligue																		
895																						
905																						
915																						
	<b>Catégorie de l'épreuve</b>			<b>Classe</b>																		
	3	4	5A	5B	5C	1m	M	10	M40	2M	RG65											
41												<b>FICHE DE RESULTAT INDIVIDUEL DE</b>										
0												Licence										
10												Nom										
20												Prénom										
30												Club										
40												N° Club		Ligue								
50																						
60																						
70																						
80																						
90																						
100																						
110																						
120																						
130																						
140	Fait le																					
150	A																					
160																						
170																						
180																						
190																						
200																						
	A remplir par le concurrent et remettre au club organisateur dans le délai conforme au règlement en vigueur																					
72												<b>FICHE DE RESULTAT INDIVIDUEL DE</b>										
210												L'épreuve du										
230												Organisée par								Ligue		
250																						
270																						
290																						
310																						
330																						
370												<b>Nom</b>			<b>Prénom</b>			<b>Club</b>				
390																						
410																						
430																						
450																						
470																						
490																						
autres																						
2.4	PLACE			N de participants			Points															
	Cachet du club ou signature de l'organisateur																					

**Accès**

Autoroute A 12 sortie Saint Quentin  
ou A 86 puis N 286.  
(au rond-point suivre les flèches.)



Le centre de voile est situé sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux (l'entrée est près du Camping). La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

position GPS    Latitude    : 48° 47, 38 Nord  
                          Longitude    : 2° 1, 14 Est